

**Exécution du programme pluriannuel
de constructions / réhabilitations de CIS depuis 2008
et réalisations hors programme**

		programme pluriannuel de 2007 : 20 casernes	prog. pluri. 2007 actualisé en 2010 : 11 nouveaux CIS	opérations hors programme pluriannuel
REALISATION : 22 CIS dont 17 CIS du prog. pluriannuel 5 CIS hors programme	2008	CIS LORETTE (réhabilitation)		CIS LES COULOIRS (reconstruction) CIS LES CROZETS (réhabilitation)
	2009	CIS ETIVAL (réhabilitation)		CIS MORBIER (reconstruction)
	2010	CIS VOITEUR/DOMBLANS (reconstruction)	CIS COLONNE (réhabilitation / extension)	
	2011	CIS BOIS D'AMONT (réhab. / extension)	CIS POLIGNY (extension)	
		CIS GENDREY (réhabilitation)	CIS SELLIERES (extension) CIS COUSANCE (réaménagement)	
	2013	CIS THOIRETTE (reconstruction)	CIS ARLAY (réhabilitation)	
	2014		CIS BELLEFONTAINE (réhabilitation)	CIS LE FINAGE (réhabilitation / extension - regroupement CIS PETIT- NOIR et ANNOIRE)
2015	CIS LA MARRE (reconstruction)		CIS LA VALLIERE (extension - regroupement CIS COURLAOUX et MONTMOROT)	
	CIS CHAUMERGY (reconstruction)			
	CIS CHAUSSIN (réhabilitation / extension)			
	CIS DOLE (reconstruction)			
	CIS SIROD (réhabilitation)			
EN COURS : 4 CIS dont 3 CIS du prog. pluriannuel 1 CIS hors programme	2015	CIS LONS-LE-SAUNIER (reconstruction)		CIS LA BIENNE (réhabilitation / extension - regroupement CIS LA BIENNE et LA VALLEE)
		CIS ANDELOT-EN-MONTAGNE (reconstruction)		
		CIS LES ROUSSES (reconstruction)		
EN ATTENTE : 11 CIS dont 6 classés en 2012 et 5 en attente de décision	classement 2012 1 (projet réhab.)	CIS ORCHAMPS (2015 : projet de regroupement avec CIS CHAUX - construction)	classement 2012 2	CIS ARBOIS (reconstruction)
	retrait	CIS CHAUX-DES-CROTENAY (délib. CASDIS 26/08/12)	3	CIS ARINTHOD (extension 1 travée)
	3	CIS CLAIRVAUX-LES-LACS (réhabilitation)	4	CIS LE LIZON (reconstruction)
	en attente	PA ⁽¹⁾ LAMOURA (2015 : projet de nouvelle caserne avec CIS LAJOUX et SEPTMONCEL)	en attente	CIS PUBLY
	5	CIS LORETTE (reconstruction)	retrait	PA ⁽¹⁾ LES MOUSSIERES
	en attente	PA ⁽¹⁾ MIGNOVILLARD (2015 : projet de nouvelle caserne avec Plateau de Nozeroy)		
	en attente	CIS ST-AUBIN		

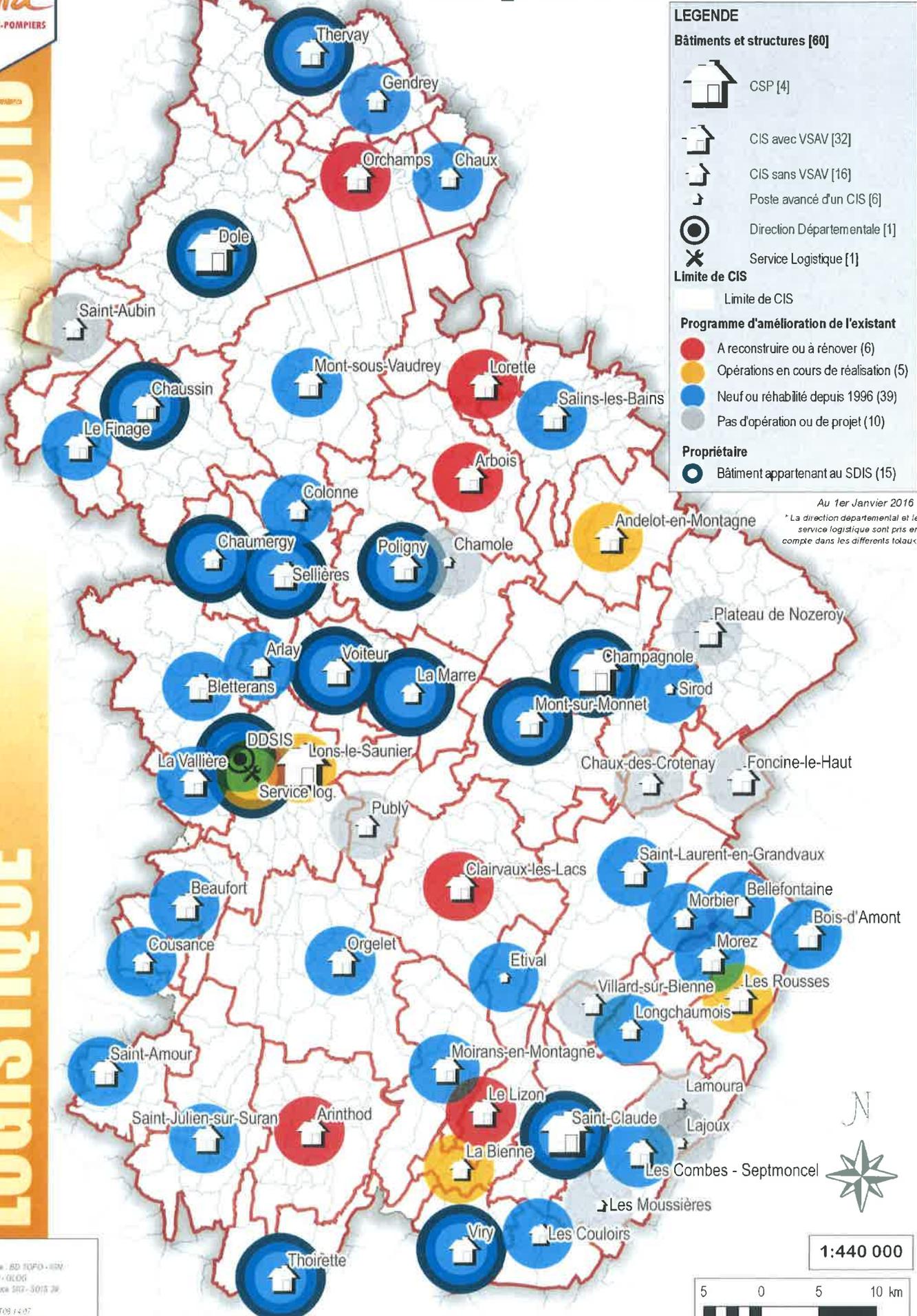
(1) Poste Avancé (PA) : implantation géographique déportée d'un CSP, CS ou CPI qui a vocation à assurer une première réponse opérationnelle partielle sur un secteur géographique défini. Cette réponse opérationnelle est fonction des moyens dont il est doté. Son existence se justifie par l'amélioration du service rendu à la population, notamment en termes de délai d'intervention.



2016

LOGISTIQUE

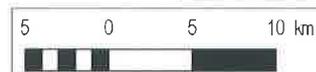
Situation du parc immobilier



Sources:
- Fiche cartographique : BD POP3 - IGN
- Données : SDIS 39 - OLOG
- Cartographie : Tevica SDIS - SDIS 39
Edité le : 2015-11-16T09:14:07

Reproduction interdite sans autorisation © SDIS 39 - 2015 - Service S.I.C - avadant@sd39.fr

1:440 000



PROGRAMME PLURIANNUEL DE RECONSTRUCTION/REHABILITATION DE CIS

Rappel des dispositions financières, administratives et techniques

1) Les dispositions financières

Les dispositions arrêtées en 2007 en matière de financement des projets ont été complétées lors de la révision du programme en 2010. Depuis, deux modes de financement s'appliquent selon le coût estimé de l'opération ⁽¹⁾ :

- coût d'opération supérieur à 350 000 € HT → cofinancement Conseil Général et communes défendues en 1^{er} appel ou EPCI dans la limite d'un coût plafond fixé par le Conseil Général,
- coût d'opération inférieur à 350 000 € HT → cofinancement SDIS et communes défendues en 1^{er} appel ou EPCI.

Le financement est apporté sous forme d'une subvention en capital, sauf projets particuliers, les communes faisant leur affaire de la clé de répartition de la part leur revenant.

Lors de la mise à jour en 2010 du programme pluriannuel, il avait été proposé et validé de consacrer à partir de 2012 au moins 200 000 € par an aux travaux cofinancés par le SDIS (contre 150 000 € précédemment) tout en restant dans l'enveloppe globale de 300 000 € allouée annuellement à l'amélioration du patrimoine immobilier, l'ajustement s'effectuant sur le montant des travaux 100% SDIS.

Lors de la mise à jour en 2012, il a été décidé de porter à 350 000 € HT le montant plafond des projets cofinancés par le SDIS.

⁽¹⁾ *coût opération = travaux de construction + frais d'étude (maître d'œuvre, SPS, CT, étude de sol) + assurances*

2) La propriété des biens construits ou réhabilités

Cas des constructions : le terrain est cédé par la commune ou l'EPCI au SDIS au prix d'un euro symbolique. En règle générale, le transfert de propriété est constaté par un acte administratif rédigé par le SDIS. Toutefois, selon la complexité du dossier, un acte notarié pourra être privilégié.

L'accord de la Commune ou de l'EPCI propriétaire du terrain doit être recueilli préalablement au lancement de l'opération.

Le terrain doit être nivelé, viabilisé en limite de propriété et répondre aux critères techniques d'implantation d'une caserne (superficie, accès, transmission ...) validés par le SDIS.

Cas des réhabilitations (ou extensions) : si le SDIS assure la maîtrise d'ouvrage, le bâtiment devant faire l'objet de travaux est cédé par la Commune ou l'EPCI au SDIS au prix d'un euro, un acte administratif ou notarié venant constater le transfert de propriété. L'accord de la Commune ou de l'EPCI doit être recueilli préalablement au lancement de l'opération.

Cette condition est toutefois nuancée en 2010 puisqu'il est introduit une notion d'appréciation au cas par cas. De fait, certaines opérations réalisées ou en cours n'ont pas donné lieu à un transfert de propriété (exemple des CIS de GENDREY, LE FINAGE, LA VALLIERE, LA BIENNE).

3) La maîtrise d'ouvrage

Elle est de la compétence du SDIS mais peut s'exercer selon trois modalités à savoir :

- Le SDIS exerce directement la maîtrise d'ouvrage,
- Le SDIS délègue la maîtrise d'ouvrage (loi MOP),
- Le SDIS confie la responsabilité de la maîtrise d'ouvrage à la collectivité propriétaire du bien mis à disposition (art. 1424-18 du CGCT ⁽¹⁾).

Depuis quelques années déjà, le SDIS a fait le choix d'exercer directement la maîtrise d'ouvrage. Néanmoins, en fonction de la complexité de l'opération, il peut faire appel à une assistance à maîtrise d'ouvrage (cas pour les opérations de DOLE et LONS-LE-SAUNIER).

Si le SDIS fait le choix de confier la responsabilité de la maîtrise d'ouvrage comme le prévoit l'article L 1424-18 du CGCT ⁽¹⁾, il sera impérativement associé à la rédaction du programme de construction ainsi qu'aux différentes phases d'élaboration du projet (phases d'étude). Il sera également présent lors de la construction et ce jusqu'au parfait achèvement des travaux.

⁽¹⁾ **article L 1424-18 du CGCT** : « sur sa demande, la commune ou l'EPCI ou le département peut se voir confier, par le service départemental d'incendie et de secours, la responsabilité d'une opération de grosses réparations, d'extension, de reconstruction ou d'équipement d'un centre d'incendie et de secours existant à la date de la mise à disposition. Cette opération doit avoir fait l'objet d'une décision préalable de financement de la commune, de l'EPCI ou du département. »

**Programme pluriannuel de construction / réhabilitation de CIS :
récapitulatif des projets en attente**

annexe n° 4

PROJETS PRÉCÉDEMMENT PROGRAMMÉS

programmation	CIS	Nature des travaux	coût HT
2016/2017	ARINTHOD	extension 1 travée	95 000 €
2016/2017	ARBOIS	reconstruction	890 000 €
2017/2018	CLAIRVAUX	réhabilitation	480 000 €
2018/2019	LE LIZON	reconstruction	540 000 €
2019/2020	LORETTE	reconstruction	540 000 €
			2 545 000 €

PROJETS A INTÉGRER

CIS	Nature des travaux	coût HT
LES COMBES	construction	680 000 €
ORCHAMPS	reconstruction	680 000 €
PLATEAU DE NOZEROY	construction	393 000 €
SAINT-AUBIN	reconstruction	290 000 €
		2 043 000 €

projet non classé : PUBLY

Soit un montant prévisionnel total de travaux immobilier de : **4 588 000 € HT**
financés à 50% par le SDIS, soit : **2 294 000 €**